Crédit Mutuel
Asset Management

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CM-AM OBLI ISR

Code ISIN part I : FR0012538023
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
Crédit Mutuel Alliance Fédérale

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance nette des frais liée à l'évolution des marchés de taux de la zone euro, grâce à des signatures d'émetteurs publics et privés répondant aux critères de l'investissement socialement responsable, sur la durée de placement recommandée.
Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori tel que le FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 1-3 Y
L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimés en euro, coupons réinvestis.
Afin de réaliser l'objectif de gestion, la stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie de l'OPCVM repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnemental, social et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine.
Le processus de gestion se décompose en trois étapes comme suit :
1. Filtre ESG : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ces filtres couvrent les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise ou des Etats, pour une démarche socialement responsable. A titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ces filtres déterminent une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). Les gérants ne retiendront que les émetteurs obtenant une classification supérieure à 2. En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ce premier filtre ESG permet d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées
2. Analyse financière : ce nouvel univers est analysé au plan financier pour ne conserver que les valeurs dont la qualité est clairement identifiée.
Cet univers constitue la liste des valeurs, éligibles à l'investissement.
3. Construction du portefeuille : Le process de gestion repose tout d'abord sur une analyse macro- économique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global. Cette approche est ensuite complétée par une analyse micro-économique des émetteurs issus du filtre ESG et de l'analyse financière ainsi que des éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans la prise de décision.
Les décisions de gestion portent notamment sur le degré d'exposition au risque de taux, le positionnement dans la courbe, l'allocation géographique, le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs, la sélection des supports d'investissement utilisés.
A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net.
En raison de l'analyse financière, les sociétés obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenues dans la construction du portefeuille. Le fonds bénéficie du label ISR.
L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
De 90 % à 100 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de l'OCDE, de catégorie investment grade selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation. L'OPCVM pourra être exposé aux instruments de taux devenus spéculatifs (10%) . La fourchette de sensibilité de l'OPCVM est comprise entre 0 et 3
Jusqu'à 10 % de l'actif net au risque de change.
Il peut également intervenir sur les : contrats financiers à terme ferme ou optionnels, titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, de crédit, de change sans entraîner une surexposition du portefeuille.
- acquisitions et cessions temporaires de titres.
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
Durée de placement recommandée : supérieure à 2 ans.
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.
Conditions de souscription et rachat :
Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi à 9h00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.
La valeur liquidative est calculée chaque vendredi sur les cours d'ouverture de bourse à l'exception des jours fériés en France ou de fermeture de Bourse de Paris(calendrier Euronext SA).

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé rendement potentiellement plus élevé

1	**2**	3	4	5	6	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 2 » de risque ne permet pas de garantir votre capital; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
Cet OPCVM est classé en catégorie 2 en raison de son exposition en instruments de taux entraînant une volatilité assez faible et donc de faibles variations de la valeur liquidative qui induisent un profil de risque et de rendement assez faible.. En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres et la sensibilité du portefeuille.
RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :
Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser.Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.
La survenance de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	**1 % TTC**
FRAIS DE SORTIE	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPC SUR UNE ANNÉE	
FRAIS COURANTS	**0,20 % TTC**
FRAIS PRELEVES PAR L'OPC DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	**Néant**

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 30/09/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.creditmutuel-am.eu. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance de l'OPCVM, les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES

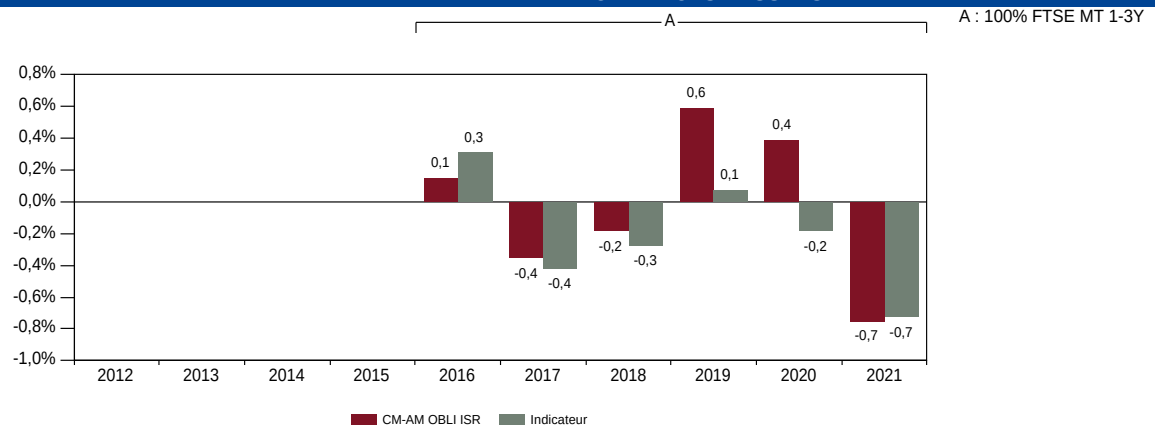

AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
La performance de l'OPCVM est calculée coupons réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de comparaison à postériori est calculée coupons réinvestis.
DEVISE DE LIBELLE : euro DATE DE CREATION de l'OPCVM : 01/10/2010 DATE DE CREATION DE LA PART : 20/03/2015
CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

NOM DU DEPOSITAIRE : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT Direction des relations distributeurs 4 rue Gaillon - 75002 PARIS
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :
Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.
LIEU ET MODALITES D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
REGIME FISCAL :
L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.
Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.
Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.creditmutuel-am.eu ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à Crédit Mutuel Asset Management - Service Marketing et Communication - 4, rue Gaillon - 75002 PARIS.
La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/11/2022.